

MACARON PARKING – Attestation bailleur

Pour obtenir un macaron parking « habitant », la Fondation des Parkings exige une attestation de votre bailleur.

Une telle attestation est délivrée, **uniquement aux titulaires et co-titulaires d'un contrat de bail**, sur simple demande et contre un **émolument de CHF 15.00 TTC**.

Nous vous invitons à suivre la procédure décrite ci-dessous pour recevoir ce document :

Étape I : Téléchargement du formulaire

Télécharger, imprimer et pré-remplir la moitié inférieure (informations locataires) du [formulaire macaron de la FONDATION DES PARKINGS](#).

Étape II : Remise du formulaire

Le formulaire pré-rempli, daté, signé, ainsi qu'une copie de votre preuve de paiement, sont à remettre à l'Agence immobilière Edouard BRUN :

- a) Soit par courriel à : location@regiebrun.ch
- b) Soit par courrier à l'adresse : Rue Sillem 6 – case postale 6075 – 1211 Genève 6
- c) Soit directement à la réception de la régie :

Rue Sillem 6
1207 Genève (Eaux-Vives)
Réception au rez-de-chaussée
Ouvert du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 – de 13h30 à 16h30

Étape III : Réception de votre attestation

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais pour autant que les étapes de la procédure précitée aient été respectées.

Coordonnées bancaires pour effectuer votre paiement :

Banque	:	BCGE
IBAN	:	CH35 0078 8000 L077 5192 9
Swift Code-BIC	:	BCGECHGGXXX
Numéro de clearing	:	788
Motif de paiement	:	Attestation parking + nom(s) et prénom(s) + référence locataire